

ANNEXE C12I

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA FILIERE ITRF

I – CALENDRIER PREVISIONNEL 2026 DES OPERATIONS DE PROMOTION DE LA FILIERE ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LISTES D'APTITUDE ITRF de catégorie A 2026	TABLEAUX D'AVANCEMENT 2026
Listes d'aptitude 2026 d'accès aux corps suivants : • IGR • IGE • ASI Remontée des dossiers par voie électronique à DGRH C2-5 avant le 23 février 2026 Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr	Tableaux d'avancement 2026 pour les grades suivants : • IGR HC Echelon Spécial • IGR Hors classe • IGE Hors classe • TECHRF Classe exceptionnelle • TECHRF Classe supérieure Remontée des dossiers par voie électronique à DGRH C2-5 avant le 7 septembre 2026 Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr
DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV Au plus tard le 1^{er} juillet 2026	DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV Au plus tard le 18 décembre 2026

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

II – CALENDRIER PREVISIONNEL SPECIFIQUE POUR LES DEUX LISTES D'APTITUDE DE TECH GEREES AVEC RENOIRH

LISTE D'APTITUDE TECH 2026	LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE TECH 2026
Remontée des dossiers par voie électronique à DGRH C2-5 à la date limite du 27 mars 2026 Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr	Remontée des dossiers par voie électronique à DGRH C2-5 à la date limite du 27 mars 2026 Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr

Pré-requis au niveau académique : les tableaux d'avancement, examen professionnel et les campagnes d'avancement d'échelons des ATRF au titre de 2025 doivent être terminés avant l'ouverture des campagnes de liste d'aptitude TECH 2026.

Point d'attention : Processus à respecter dans RenoirH

Chaque rectorat assure la mise en qualité de l'ensemble des dossiers des agents promouvables durant la période définie de fiabilisation des dossiers. Afin de garantir le bon déroulement de la campagne, les établissements d'enseignement supérieur transmettrons leurs annexes C7 au rectorat afin qu'il vérifie que les dossiers des agents proposés figurent bien dans la liste des agents promouvables. Lorsque ces contrôles seront opérés, chaque rectorat devra procéder à une purge finale pour stabiliser définitivement la liste des promouvables.



Les purges lancées par les rectorats doivent impérativement intervenir avant la période de saisie des rangs pour éviter la perte des états « proposés » et rangs de classement.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de purge que devra intervenir la saisie des rangs de classement des agents proposés par chaque rectorat et chaque établissement du supérieur. Les gestionnaires des établissements du supérieur devront avoir reçu préalablement une habilitation à RenoirH et une clé OTP fournie par le rectorat.

Liste d'aptitude TECH * Liste d'aptitude exceptionnelle TECH **								
ACTEURS	DGRH	RECTORAT VERS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VERS RECTORAT	RECTORAT	RECTORAT	RECTORAT ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DGRH	RECTORAT ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Code campagne RenoirH	Date de lancement de la campagne PCI des LA	Extraction et transmission de la liste des promouvables aux établissements d'enseignement supérieur	Transmission des annexes C7 - listes des agents proposés - en parallèle de l'envoi à la DGRH	Fiabilisation des dossiers agents jusqu'à obtenir la liste définitive des promouvables	Purge finale pour faire entrer dans la campagne les dossiers mis en qualité	Saisie des rangs de classement des agents proposés	Mise à jour des dossiers de carrière des agents promus	Consultation des arrêtés individuels de promotion
LA-G04040-A*	08/12/2025	du 09/12/2025 au 26/03/2026			Au plus tard le 27/03/2026	du 30/03/2026 au 03/04/2026	A compter 08/06/2026	A réception du message électronique de la DGRH informant de la disponibilité des arrêtés de promotion
LA-G04040-E**	08/12/2025	du 09/12/2025 au 26/03/2026			Au plus tard le 27/03/2026	du 30/03/2026 au 03/04/2026	A compter 08/06/2026	
		PHASE DE MISE EN QUALITE DES DOSSIERS				PHASE DE SAISIE DES RANGS DE CLASSEMENT		

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

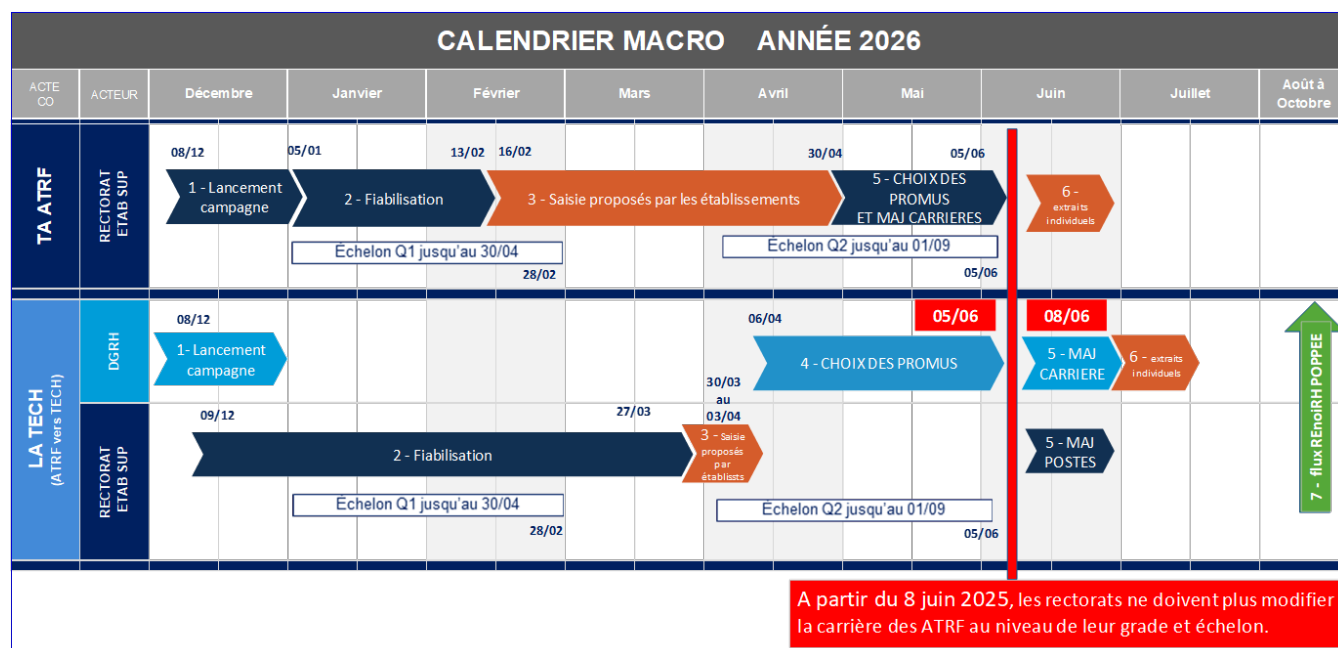
III – CALENDRIER A RESPECTER POUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DES ATRF

TABLEAU D'AVANCEMENT 2026 DES ATRF ET EXAMEN PROFESSIONNEL 2026 DES ATRF				AVANCEMENT D'ECHELON 2026
ACTEURS	RENOIRH	RECTORAT	RECTORAT	RECTORAT
campagne de promotion	Code campagne RenoiRH	Date de début de la campagne PCI RenoiRH	Date de fin de la campagne PCI RenoiRH Mise à jour des dossiers de carrière (Mode d'accès au grade - Grade - échelon - ancienneté) des ATRF promus	Avancement d'échelon Echelon Q2 jusqu'au 01/09/2026
TA choix ATRF P2C vers P1C	TA-G03807-A	08/12/2025	Au plus tard le 05/06/2026	Au plus tard le 05/06/2026
TA choix ATRF vers P2C	TA-G03806-A	08/12/2025	Au plus tard le 05/06/2026	
TA exa pro ATRF vers P2C	TA-G03806-B	08/12/2025	Au plus tard le 05/06/2026	

La gestion des deux tableaux d'avancement et de l'examen professionnel des ATRF est déconcentrée au niveau académique. Aussi, les **trois campagnes de TA doivent obligatoirement être réalisées dans les PCI RenoiRH** dans le but de permettre à la DGRH d'établir au niveau national le bilan des LDG carrière du corps qu'elle est tenue de présenter en CSA ministériel et d'éviter des saisies erronées de mode d'accès au grade.

La mise en place de la base unique RENOIRH et l'utilisation des PCI crée une interdépendance des acteurs qui nécessite d'organiser le cadencement des opérations de gestion entre les acteurs de niveau académique et ceux du niveau national.

De plus, Les campagnes de promotion par tableau d'avancement des ATRF se déroulant en parallèle des campagnes de liste d'aptitude des TECH, le calendrier suivant doit être mis en œuvre pour le bon déroulement des classements des agents promus dans chacune des campagnes.



IV - CALENDRIER PREVISIONNEL 2025 DES LA EXCEPTIONNELLES ASI et IGE LIEES AU PLAN DE REPYRAMIDAGE DE LA FILIERE ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux listes d'aptitude exceptionnelles.

LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AUX CORPS DES IGE	LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AU CORPS DES ASI (EXAMEN PROFESSIONNEL)
Phase des candidatures Ouverture des inscriptions sur WebITRF A venir Clôture des inscriptions sur WebITRF (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidatures) A venir Date limite de retour des dossiers par les établissements à la DGRH via WebITRF A venir	
Phase de pré-sélection des candidats par le comité de sélection A venir Phase des épreuves de sélection des candidats par le comité de sélection A venir Publication des résultats de la sélection A venir	Phase des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel A venir Phase des épreuves d'admission de l'examen professionnel A venir Publication des résultats A venir
*Ce calendrier prévisionnel sera arrêté définitivement et publié par DGRH D2-5	

Les résultats des campagnes de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

V - CALENDRIER PREVISIONNEL DETAILLE DE LA CAMPAGNE 2026 DU TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité au tableau d'avancement.

OPERATIONS POUR 2026	DATES
Envoi par DGRH C2-5 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Echelon spécial	Mi-mars 2026
Pour le vivier 1 : Transmission par les établissements du fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent, conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 de fonctions, par voie électronique pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel. promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr	Retour mi-avril 2026
Envoi de DGRH C2-5 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements	Fin juin 2026 au plus tard
Remontée au département DGRH C2-5 par voies postale et électronique des dossiers des agents proposés (rapport d'aptitude professionnelle – Annexe C5, rapport d'activité – Annexe C4, curriculum vitae et organigramme) accompagnés des listes récapitulatives des agents proposés, classés par ordre de mérite par les établissements, et les états néants (Annexe C8I). (Cf règles de nommage des fichiers ci-dessous) promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr	7 septembre 2026
Publication de l'inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial des IGR hors classe Les résultats de la campagne de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions	Au plus tard le 18 décembre 2026

VI – REGLES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DE PROMOTION DES ITRF AU DEPARTEMENT C2-5 COMPTE TENU DE LA DEMATERIALISATION

Les dossiers des agents proposés doivent être présentés de manière harmonisée et uniforme à partir des différentes annexes qui les composent, de sorte que la règle suivante soit mise en œuvre :

1 candidat → 1 dossier → 1 fichier.pdf

Les dossiers présentés de manière uniforme seront ordonnés et scannés en comportant, dans l'ordre, les formulaires énoncés ci-dessous pour en permettre leur contrôle et une lecture aisée :

- 1 – Annexe C2 Fiche individuelle de proposition**
- 2 – Annexe C3 Rapport d'aptitude professionnelle**
- 3 – Annexe C4 Rapport d'activité de l'agent**
ou Annexe C5 Rapport d'activité de l'agent pour TA ES IGR HC
- 4 - Organigramme et CV**

Le fichier constitué des documents scannés obtenu pour chaque candidat sera identifié en respectant la codification suivante :

BAPX _Nom Prénom_LA corps_ N° classement dossier.pdf

Ex : BAPJ_DUPONT Martin_LA IGE_1.pdf
BAPB_ MARTIN Sophie_LA IGE_2.pdf

VII – CALENDRIER PREVISIONNEL 2026 DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

Ce calendrier est élaboré de manière prévisionnelle. Des CAPN pourront être amenées à siéger à des dates complémentaires selon les besoins et la nature des dossiers.

CORPS	DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-5	DATES PREVISIONNELLES DES CAPN
	• RENOUELEMENT DE STAGE • NON TITULARISATION/LICENCIEMENT • RECOURS RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL • REFUS DE TEMPS PARTIEL / TELETRAVAIL ...	
Technicien de recherche et formation	13/05/2026	25/06/2026
	02/10/2026	12/11/2026
Ingénieur de recherche Ingénieur d'études Assistant Ingénieur	13/05/2026	25/06/2026
	13/11/2026	17/12/2026

Pièces à transmettre à DGRH C2-5 pour présentation du dossier en CAPN :

Dossiers de renouvellement de stage/non-titularisation/licenciement

Rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT.

Dossiers de recours relatif aux comptes rendus d'entretien professionnel

Saisine de la CAPN par l'agent, CREP, réponse hiérarchique, CREP modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste.

Nota : Les dossiers parvenus à la DGRH incomplets et/ou postérieurement à cette date limite sont susceptibles de ne pas être présentés à la CAPN compte tenu du délai d'instruction nécessaire.